

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 21 juillet 2022

N° 194/07/2022 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 21 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.*

**Présents Titulaires** : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Colette ESNAULT, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir** : 7

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Nadine BON à Brigitte BAREGES, Hervé CAMINEL à Alain BODERIOU, Michel CORNILLE à Bernard BOUTON, Sandrine DIAZ à Bernard PAILLARES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Laurence PAGES à Annie GUILLOT.

**Absents Excusés** : 5

Mesdames, Messieurs, Laurent FARRUGIA, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Rodolphe PORTOLES.

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 76 du 24 mars 2022, portant adoption du Budget Primitif Principal 2022,

Vu la délibération n° 110 du 31 mai 2022, portant adoption de la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal 2022,

Vu la délibération en date du 21 juin 2022 portant approbation du Compte Administratif 2021,

Le Budget Supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire et comporte une particularité par rapport aux Décisions Modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2021, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des restes à réaliser d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, celle-ci doit s'opérer prioritairement par l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des restes à réaliser, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2021, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Principal du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Le Budget Supplémentaire 2022 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

**La section de fonctionnement retrace notamment en dépenses :**

- Chapitre 011 : Charges à caractère général : 30 K€

Les inscriptions nouvelles sont essentiellement les suivantes :

- o 22 K€ de prestations pour la politique de la Ville financés principalement à partir de redéploiement de crédits inscrits au Budget Primitif 2022 en subvention à individualiser au titre de la politique de la Ville.
- o 8 K€ de prestations pour le financement d'un forum de prévention routière à destination des jeunes, financés par l'Etat.

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 88 K€

Les inscriptions nouvelles sont essentiellement les suivantes :

- o Inscriptions de subventions complémentaires aux associations dont la principale concerne l'USM RUGBY au titre de ses missions d'intérêt général pour 100 000 €

**En recettes de fonctionnement, on enregistre principalement :**

- Chapitre 74 : Dotations et participations : 12 K€

Il s'agit de subventions de l'Etat en lien avec le contrat de Ville et des actions préventives de sécurité routière.

- Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 110 K€

Ces recettes nouvelles concernent principalement le reversement de l'excédent de fonctionnement 2021 constaté à la clôture de l'exercice 2021 du Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est d'un montant de 110 022.28 €, en lien avec la comptabilité de stock. Ce reversement vient financer en

dépense d'investissement du Budget Principal (voir ci-dessous) le solde d'exécution d'investissement 2021, inclus restes à réaliser, du Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est du même montant.

**La section d'investissement retrace notamment en dépenses :**

- Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 110 022.28 €

Cette inscription nouvelle concerne un complément d'avance remboursable du Budget Principal au Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est financé, comme évoqué ci-dessus, par le reversement de l'excédent de fonctionnement du Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est à hauteur de 110 022.28 € afin de financer le solde d'exécution d'investissement 2021, inclus restes à réaliser, du Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est du même montant.

Le total des restes à réaliser 2021 en dépenses à reporter en 2022 s'est élevé à 4 584 176.68 €

**En recettes d'investissement, on enregistre en particulier :**

- Chapitre 10 : Dotations, Fonds divers et réserves : 10 649 279.58 €

Cette inscription budgétaire correspond à l'affectation du résultat excédentaire 2021 de fonctionnement du Budget Principal (confère délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2021 du Budget Principal Grand Montauban Communauté d'Agglomération).

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : - 401 K€

Au regard de la reprise du résultat global de clôture 2021 ainsi que des nouvelles propositions constatées dans ce Budget Supplémentaire, l'emprunt d'équilibre prévisionnel inscrit au Budget Primitif 2022 est réduit de 401 K€.

Le total des restes à réaliser 2021 en recettes à reporter en 2022 s'est élevé à 9 792 087.94 €.

Au final, le Budget Supplémentaire 2022 Principal présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE PRINCIPAL GMCA 2022

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	29 928,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	12 301,00
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	87 550,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	110 199,00
		<b>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</b>		<b>117 478,00</b>	<b>Total Recettes Réelles Fonctionnement</b>		<b>122 500,00</b>
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 022,00			
		<b>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</b>		<b>5 022,00</b>	<b>Total Recettes Ordre Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>
	REPORTS	<b>Résultat de Fonctionnement Reporté</b>		<b>0,00</b>	<b>Résultat de Fonctionnement Reporté</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>122 500,00</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>122 500,00</b>	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	110 022,28	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	-400 640,35
					10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 649 279,58
		<b>Total Dépenses Réelles Investissement</b>		<b>110 022,28</b>	<b>Total Recettes Réelles Investissement</b>		<b>10 248 639,23</b>
	ORDRE				021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 022,00
		<b>Total Dépenses Ordre Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Total Recettes Ordre Investissement</b>		<b>5 022,00</b>
	REPORTS	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent</b>		<b>4 584 176,68</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent</b>		<b>9 792 087,94</b>
		<b>Résultat d'Investissement Reporté</b>		<b>15 351 550,21</b>	<b>Résultat d'Investissement Reporté</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>20 045 749,17</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>20 045 749,17</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>20 168 249,17</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>20 168 249,17</b>		

Le Budget Principal 2022 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Décision Modificative n°1	Budget Supplémentaire	TOTAL
Investissement	42 916 739,00	0,00	20 045 749,17	62 962 488,17
Fonctionnement	67 116 885,00	5 000 000,00	122 500,00	72 239 385,00
<b>TOTAL</b>	<b>110 033 624,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>20 168 249,17</b>	<b>135 201 873,17</b>

Considérant que le Budget Supplémentaire Principal 2022 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers communautaires avec la convocation à la séance,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 juillet 2022,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Supplémentaire 2022 – Principal du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, tel que présenté.



Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE**

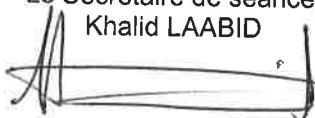
Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 21 juillet 2022

La Présidente,  
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,  
Khalid LAABID



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**25 JUIL. 2022**

De sa publication le :

**25 JUIL. 2022**